

DES VACANCES POUR LES AÎNÉS LYONNAIS

S'ÉCHAPPER QUELQUES JOURS

Depuis 2008, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon, en partenariat avec l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) dans le cadre du programme « Seniors en vacances » propose chaque année aux plus âgés des séjours à l'extérieur de la ville.

Ces séjours ont pour objectif principal de permettre aux personnes âgées isolées de partir en groupe dans d'autres régions de France. Le CCAS évoque la nécessité d'un certain niveau de validité et d'autonomie des participants, même si les séjours proposés sont toujours pensés en fonction des fragilités liées au vieillissement (difficultés pour marcher, fatigabilité à l'effort...).

Chaque année, quatre séjours de huit jours sont organisés d'avril à octobre pour 39 personnes à chaque fois. Deux accompagnateurs, recrutés par le CCAS et issus du monde associatif sont présents en cas de problème et ont pour objectif de créer une véritable dynamique de groupe. Sur place, une équipe d'animation est en charge de la mise en œuvre des activités et excursions de la semaine.

Le coût du séjour est pris en charge par le participant lui-même. En moyenne, celui-ci s'est élevé à 400€ pour 2014. Pour ceux dont les ressources sont trop faibles, une aide peut être accordée par l'ANCV : il en a été ainsi pour 82 personnes sur les 140 participants en 2014.



Ville de Lyon

Ville Amie des Aînés depuis 2009
Lyon (69)

OBJECTIFS :

- Rompre l'isolement.
- Permettre à des retraités ayant peu de ressources de partir en vacances en groupe à des tarifs préférentiels.
- Proposer à des personnes résidant en EHPAD de partir en vacances.
- Découvrir une région, son artisanat, les producteurs locaux.

PRATIQUE :

- Choisir une destination en lien avec l'ANCV.
- Permettre aux retraités de s'inscrire via les mairies d'arrondissements.
- Fixer des critères de participation.
- Recruter deux accompagnateurs chargés de favoriser la cohésion du groupe.
- Coût: Séjours financés par les participants. Le CCAS prend en charge les frais de séjour des accompagnateurs et la moitié des frais de transport des séjours des résidents en EHPAD.

DES SÉJOURS BIEN ORGANISÉS

Les inscriptions pour ces séjours se font via les mairies d'arrondissements de la ville. Elles contactent par courrier les personnes âgées de leur arrondissement. La Ville de Lyon privilégie l'inscription des personnes les plus isolées n'ayant pas encore eu l'opportunité de partir les années précédentes.

L'ANCV fournit un catalogue proposant une liste de séjours. En fonction des dates, de l'accessibilité ou encore des programmes proposés, ce sont les élus qui choisissent les destinations de ces séjours. Les transports en car, aller et retour, sont organisés par le CCAS.

Environ 15 jours avant le départ, une réunion de présentation est organisée par le CCAS afin d'informer les participants.

A titre d'exemple, en avril 2014, les retraités lyonnais ont eu l'occasion de partir à Vic-sur-Cère, en Auvergne. A cette occasion, ils ont séjourné dans un hôtel pourvu d'un équipement de balnéo. Ont été organisés pendant la semaine des visites guidées, des excursions, mais aussi des temps libres. Des soirées à thème ont également été proposées aux participants : diaporama, loto, cartes ou encore soirées dansantes.



Séjour à La Bréole

UN BILAN TRÈS POSITIF

Sans surprise, la majorité des participants à ces séjours sont des femmes. D'autre part, si la majorité des retraités présents ont entre 70 et 79 ans, il est nécessaire de préciser qu'à chaque fois, toutes les générations sont représentées, dès l'âge de 60 ans et jusqu'à 90 ans et plus.

L'une des difficultés majeures dans l'organisation de tels séjours tient en partie du fait de l'hétérogénéité des groupes. Du fait également de la taille de la ville, il est rare que certains participants se connaissent avant le départ. Néanmoins, à l'issue de chaque séjour, il est intéressant d'observer les affinités qui ont vu le jour. Certains prennent même plaisir, par la suite, à maintenir les liens qui se sont tissés.

DES SÉJOURS POUR LES RÉSIDENTS EN EHPAD

En parallèle de ce projet, deux séjours sont également organisés à destination des résidents en EHPAD. Le CCAS de la Ville de Lyon assure la gestion de quatre EHPAD. Ainsi, deux voyages sont organisés, chacun mêlant les participants de deux EHPAD différents. Ces séjours d'une durée de cinq jours sont prévus pour dix résidents (cinq de chaque établissement) accompagnés par quatre personnels soignants. Dans le cadre de ces séjours spécifiques, les destinations et les programmes sont adaptés aux fragilités des seniors. Néanmoins, ce sont les personnes les plus autonomes qui participent du fait de la «non-médicalisation» des établissements d'accueil. Le coût moyen des séjours, pris en charge par le résident, est de 250€. Le CCAS participe pour sa part pour moitié à la prise en charge des frais de transports. A l'issue de chaque séjour, les résidents expriment leur plaisir d'avoir eu l'occasion, qui pour eux est souvent unique, de partir en vacances quelques jours loin de leur univers quotidien.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Lyon, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

